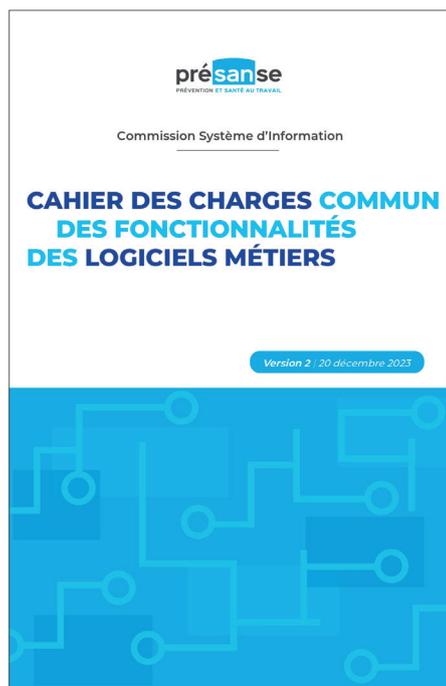




## EVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

# Mise en ligne des cahiers des charges et de recette actualisés



**É**lément structurant de l'activité des SPSTI, le système d'information doit permettre d'assurer de manière efficiente l'ensemble de leurs missions et d'en rendre compte, de manière cohérente sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre de la certification.

Aussi et dans l'objectif de permettre aux SPSTI de disposer de logiciels utilisant des architectures et des structures de bases de données interopérables, la Commission Système d'Information de Présanse met à disposition des SPSTI et des éditeurs de logiciels une version actualisée du **Cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers** (Cf. *Informations Mensuelles n°127 – Décembre 2023 – page 10*).

Cette actualisation du cahier des charges tente de prendre en compte les évolutions politiques, réglementaires et technologiques apparues depuis la mise à disposition de la première version en 2016, mais également les évolutions organisationnelles des SPSTI, ainsi que les projets initiés par la profession.

Elle conserve le plan originel enrichi en quatre chapitres (permettre l'entrée des données – Traitement et regroupement de données – Permettre la sortie de données – Respecter les règles ubiquitaires) auxquels a été ajouté un court chapitre consacré aux technologies préconisées.

Cette nouvelle version du cahier des charges s'attache à lister l'ensemble des fonctionnalités nécessaire à

la délivrance de l'offre socle et la production d'indicateurs pertinents et partagés.

Aussi, sont mises en exergue les questions d'interopérabilité, que ce soit entre les SPSTI (identité nationale de santé, portabilité du dossier médical, suivi des salariés multi-employeur...) ou avec l'environnement et les évolutions liées à l'Espace Numérique en Santé (dossier médical partagé, messageries sécurisées...), de même que de la sécurité des données du système d'information, de traçabilité, ou encore d'outil de pilotage et d'aide à la décision.

En corollaire à ces points, l'usage et l'exploitation de données harmonisées, notamment par l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, sont largement développés et précisés.

Concomitamment à la mise à disposition de ce document, un **cahier de « recette »**, également mis à jour, enrichi et complété par la profession au sein de la Commission Système d'Information (Cf. *Informations Mensuelles n°127 – Décembre 2023 – page 11*) a été produit et est mis à disposition.

Son contenu est en cohérence avec le cahier des charges et comprend 258 rubriques organisées en cinq chapitres : présentation de l'éditeur, présentation générale du projet, proposition technique et organisationnelle, réponse fonctionnelle, respect des règles ubiquitaires.

Il est mis à disposition des SPSTI au format Excel sur le site Internet de Présanse afin d'en faciliter

l'utilisation. Le renseignement des rubriques au moyen d'une échelle de réalisation comprise entre 0 et 100 %, permet d'identifier précisément les fonctionnalités qui pourraient faire défaut.

Ce cahier de « recette » peut notamment être utilisé pour analyser les réponses à un appel d'offre, par une comparaison entre les fonctionnalités attendues de celles présentes dans une solution logicielle donnée ou, dans la relation avec un éditeur, pour un SPSTI ou un club utilisateur, pour être force de

proposition sur les fonctionnalités à développer prioritairement dans la solution logicielle utilisée.

Le cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers et le cahier de « recette », fruits du travail de la Commission Système d'Information de Présanse ont été mis en ligne en janvier dernier. Ils sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de Présanse : <https://www.presanse.fr/ressources-santé-travail/cahier-des-charges-des-fonctionnalites-des-logiciels-metiers/>. ■

Nom du service :		Degré de réalisation	Niveau de
 Critères		Réponses et commentaires	
<b>PRESENTATION EDEITEUR</b>			
<b>INFORMATIONS GENERALES SUR L'EDITEUR</b>			
1	Date de création de la SSII		1
2	Effectif de la SSII		1
3	Evolution des effectifs de la SSII au cours des 3 derniers exercices		1
4	Communication des 3 derniers bilans		1
5	Appartenance à un groupe		1
6	Répartition de l'actionariat de la SSII		1
			Sous-total : 6
<b>PRESENTATION GENERALE DU PROJET</b>			
<b>REFERENCES</b>		0% ●●●● 100%	
7	Description d'ensemble, prise en compte du projet dans sa globalité	●●●●	1
8	Expériences de conduite de projets similaires : types de projets conduits, migration / fusion, etc (transmission de coordonnées).	●●●●	1
<b>MOYENS, RESSOURCES, METHODES</b>			
9	Présentation des intervenants (niveau de qualification adapté à la complexité du projet)	●●●●	1
10	Communication du CV du Chef de projet	●●●●	1
11	Focus sur la compétence du Chef de projet en management de projets et conduite du changement	●●●●	1
<b>ENGAGEMENT ET MOTIVATION DE L'EDITEUR POUR LE PROJET</b>			
12	Capacité d'écoute	●●●●	1
13	Prise en compte des attentes du SPSTI	●●●●	1
14	Respect des délais	●●●●	1
15	Le projet est assorti d'un plan d'assurance qualité (PAQ)	●●●●	1
16	L'éditeur prend en charge les déclarations obligatoires auprès de la CNIL pour le compte du SPSTI	●●●●	1
<b>PROPOSITION FINANCIERE ET CONDITIONS CONTRACTUELLES</b>			
17	Clarté de la proposition financière	●●●●	1
18	Garantie du maintien des conditions négociées au départ sur toute la durée du contrat	●●●●	1
19	Garantie du maintien des prix sur les options différées susceptibles d'être engagées en cours de contrat.	●●●●	1